

DOCUMENT TRADUIT À L'EXTÉRIEUR



COMMISSION EUROPÉENNE

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA PÊCHE ET DES AFFAIRES MARITIMES

Ressources et relations avec les milieux concernés

Relations interinstitutionnelles et dialogue avec le secteur, information et communication

Bruxelles, le 30 mars 2006
FISH/E/2/MGF/mgf D(2006) * 4403

RÉUNION DE COORDINATION DES CCR

Bruxelles, le 22 mars 2006

COMPTE RENDU

La Commission a organisé la deuxième réunion de coordination avec les CCR le 22 mars 2006 à Bruxelles, à laquelle ont participé des représentants des CCR existants: mer du Nord, stocks pélagiques, eaux occidentales septentrionales et mer Baltique. Des représentants des États membres, du Comité consultatif de la pêche et de l'aquaculture (CCPA) ainsi que des CCR qui sont toujours en phase de préparation ont également été invités en tant qu'observateurs (voir la liste des participants en annexe).

1. SOUHAITS DE BIENVENUE

M. Holmquist, directeur général de la pêche et des affaires maritimes, souhaite la bienvenue aux participants. La Commission continuera d'organiser régulièrement des réunions de coordination aussi longtemps que les parties prenantes se montreront intéressées. Il importe d'impliquer le CCPA dans ces discussions en tant qu'observateur dans la mesure où il prodigue toujours à la Commission des conseils sous un angle européen. Toutefois, il n'existe pas de répartition claire des domaines de responsabilité entre le CCPA et les CCR, situation à laquelle il faudrait remédier. La Commission souligne qu'elle est très satisfaite de la bonne collaboration avec les CCR existants.

2. PROGRAMME DE TRAVAIL ET PRIORITES DE LA COMMISSION POUR 2006

Les priorités de la Commission pour les mois à venir au sujet desquelles elle consultera les CCR (et le CCPA) sont les suivantes:

- la révision du règlement sur la **collecte des données**: les CCR auront l'occasion de formuler des commentaires sur un projet de règlement qui sera prêt en avril, pour être transmis au Conseil en juin ou juillet;

- une communication de la Commission sur la mise en œuvre de la durabilité dans la pêche européenne (**production maximale équilibrée**): les CCR existants ont déjà été consultés et la Commission leur demandera une contribution supplémentaire après l'adoption d'une communication en avril/mai;
- une révision du règlement sur les **mesures techniques**: les CCR ont déjà été consultés sur un document informel. La proposition de la Commission sera prête au 4^e trimestre 2006;
- une communication sur les **paramètres de mesure de l'effort de pêche**: un document sera transmis aux CCR dès le mois de mai. Le projet sera disponible avant la pause estivale pour observations;
- une communication sur les **licences et permis de pêche**, qui doit être finalisée avant fin 2006;
- un rapport d'étape sur les **rejets**: la contribution des CCR sera demandée en juin-début juillet;
- un plan de gestion à long terme pour le **hareng d'Écosse occidentale**, qui concerne le CCR des eaux occidentales septentrionales et qui sera prêt en juin/juillet;
- la révision du **plan de reconstitution des stocks de cabillaud** (CCR des eaux occidentales septentrionales et de la mer du Nord): l'objectif de l'exercice de révision est de faire le point sur ce qui a été réalisé jusqu'à présent. La Commission espère entamer une discussion approfondie sur un document de travail de la Commission qui devrait être prêt en mai. Il est cependant peu probable qu'il y ait des propositions d'amendement avant la fin 2006. Le CIEM interviendra certainement, mais les parties intéressées doivent également donner des idées sur la façon de procéder à l'évaluation technique;
- des **évaluations d'impact**: la Commission mesurera les incidences environnementales, sociales et économiques de ses propositions à l'aune d'un cadre normalisé dans le contexte de la meilleure gouvernance. Le CCPA et les CCR seront associés à cet exercice.

Le président du CCPA estime que comme la plupart des sujets susmentionnés sont de nature horizontale, ils devraient également être traités par le CCPA. La Commission explique qu'elle indiquera les thèmes sur lesquels l'accent sera mis dans les discussions lorsqu'elle lancera une consultation, mais que cela ne doit pas empêcher les autres parties susceptibles d'être intéressées d'apporter leur contribution. Quoi qu'il en soit, certaines questions horizontales possèdent également une dimension régionale.

3. CONTRIBUTION DES CCR AUX TAC ET QUOTAS

La Commission explique les changements proposés à son calendrier des décisions de gestion annuelles relatives aux possibilités de gestion en vue de permettre une consultation digne de ce nom avec les parties intéressées concernant les options de gestion. Le processus de consultation débutera bien plus tôt que par le passé, ce qui permettra d'augmenter la transparence et de réduire l'incertitude. Il comprend 3 étapes:

1. un dialogue avec les CCR, le Conseil et le Parlement sur la base d'une **déclaration de politique**, qui doit être publiée en mai (avril à l'avenir). Ce document exposera les points de vue de la Commission et sa stratégie de fixation des TAC et quotas pour l'année suivante, à la lumière des avis scientifiques actuels;
2. une première proposition relative aux stocks pour lesquels les avis scientifiques seront disponibles en juin (**Baltique, haute mer et plusieurs stocks pélagiques**) afin de finaliser les décisions du Conseil en septembre/octobre;
3. des consultations sur les **stocks d'octobre**, comme les années précédentes, même si le débat sur les intentions de la Commission aura déjà eu lieu sur la base de la déclaration de politique.

Le CIEM examine également la possibilité d'émettre des avis scientifiques pour un plus grand nombre de stocks d'octobre à juin, même si cela ne se ferait pas avant 2007. Le CCR des stocks pélagiques demande à recevoir les avis sur tous les stocks pélagiques en juin. La Commission envisage également d'élaborer une réglementation autonome sur les règles relatives à l'effort de pêche, qui serait distincte de la réglementation sur les TAC et les quotas. Néanmoins, cette dissociation ne pourrait pas prendre place en 2006 dans la mesure où elle est étroitement liée au débat sur le plan de reconstitution des stocks de cabillaud et à la façon de gérer l'effort de pêche dans le cadre des plans de reconstitution. Enfin, la Commission mettra au point une nouvelle procédure concernant les dérogations à l'annexe II, qui sera séparée de la discussion annuelle; les décisions seront prises après soumission d'un dossier au CSTEP et la Commission présentera ensuite une proposition de modification, le cas échéant. La Commission explique que le nouveau protocole d'accord avec le CIEM reformera également la façon dont ce dernier présente ses avis.

La Commission explique qu'elle préférerait consulter les CCR individuellement plutôt que tous ensemble.

4. ÉTAT D'AVANCEMENT DES CONSULTATIONS EN COURS ET SUIVI DES AVIS

La Commission explique que le mécanisme de consultation des CCR et de réponse à leurs avis semble bien fonctionner. Les consultations toujours en cours portent sur la simplification (bien que certains CCR ne souhaitent pas réagir), la production maximale équilibrée (PME) et les mesures techniques (ces deux questions ont déjà été abordées au point 2).

5. DIALOGUE ENTRE LES SCIENTIFIQUES ET LES CCR

La Commission fait part de son intention de soutenir pleinement l'interaction des CCR avec des scientifiques et souligne que ce processus va dans les deux sens et inclut:

1. la participation des scientifiques aux réunions des CCR pour présenter leur avis et participer aux discussions. La Commission continuera de couvrir les frais de déplacement des scientifiques dans le cadre du nouveau protocole d'accord. Une approche similaire sera appliquée aux scientifiques du CSTEP. La Commission insiste sur le fait qu'il importe que les **CCR indiquent clairement leurs besoins en matière de participation scientifique à leurs réunions**;

2. **les demandes d'avis des CCR:** comme le CIEM est un organe indépendant, les CCR peuvent conclure avec lui des accords à leur meilleure convenance. Cela dit, la Commission propose de remédier aux implications financières que cela comporterait en intégrant les demandes des CCR dans ses propres demandes d'avis;
3. le **financement de la recherche:** les propositions des CCR en matière de recherche pourraient être intégrées dans l'appel à propositions de la Commission, mais sur une base compétitive.

Les CCR se sont réunis dans la matinée dans le cadre d'une réunion inter-CCR informelle et ont convenu de signer un protocole d'accord informel avec l'EFARO pour garantir que les laboratoires nationaux apportent une expertise scientifique aux CCR s'ils le demandent.

6. VISITES DES CCR DANS DES PAYS TIERS

La DG FISH organise une visite sur la **côte est du Canada et aux États-Unis** avec des représentants des CCR (plus une ONG et un scientifique) pour examiner comment les parties intéressées sont impliquées dans la gestion des pêches en dehors de l'UE. Ce voyage aura lieu début juillet et sera suivi d'un rapport qui sera transmis à tous les CCR.

7. MISE EN PLACE DU COMITE CONSULTATIF DE L'AGENCE DE CONTROLE AVEC LA PARTICIPATION DES CCR

Le comité consultatif de l'Agence de contrôle se composera d'un représentant par CCR (plus un suppléant) et sera présidé par le directeur exécutif. La Commission suppose qu'une fois que le directeur exécutif aura été nommé en juin, les CCR seront invités à désigner leurs représentants et à prendre part à la première réunion. Un membre du comité consultatif siègera au conseil d'administration sans droit de vote. La Commission n'a aucun rôle à jouer dans la mise en place du comité consultatif dans la mesure où l'Agence de contrôle est un organe indépendant.

8. ACTUALISATION DES CONVENTIONS DE SUBVENTION

La Commission donne un aperçu de l'état actuel des différentes conventions de subvention qu'elle a conclues avec chacun des CCR. Elle souligne qu'il importe de rédiger un **rapport d'étape intermédiaire** dans les 6 mois à compter de la date de la signature de la subvention pour garantir la bonne mise en œuvre des subventions.

Les CCR sont très préoccupés par le fait qu'ils ne pourront pas épargner de fonds d'une année à l'autre si la subvention communautaire venait à diminuer. La Commission précise que l'objectif des subventions est de combler une lacune dans le financement d'un organisme, c'est-à-dire qu'elles doivent uniquement assurer la partie du budget non couverte par les autres sources de financement. Partant, tout surplus serait considéré comme un bénéfice. La Commission peut comprendre les inquiétudes des CCR mais doit suivre les règles financières de la Communauté, qui ont été convenues par le Conseil et le Parlement. Même si ce sera difficile, la Commission fera tout son possible pour trouver une solution raisonnable. Il est décidé que les CCR rencontreront les services de la Commission s'occupant des questions financières pour qu'ils leur expliquent les règles

financières et la façon de les mettre en œuvre. La Commission enverra bientôt aux CCR un document explicatif exposant ses attentes relativement au rapport d'audit qui doit lui être présenté.

L'administration espagnole fait référence au cas d'un CCR particulier (le CCR des eaux occidentales septentrionales), au sein duquel un État membre (le Royaume-Uni) a proposé de détacher une personne pour aider le secrétariat. L'Espagne pense que tout accroissement des budgets des CCR doit être décidé par consensus entre tous les États membres concernés. Le CCR de la mer du Nord signale qu'il a aussi identifié le besoin d'un animateur et il a demandé aux États membres s'ils étaient disposés à détacher du personnel. Enfin, le CCR des stocks pélagiques explique qu'il a reçu une proposition de contribution financière du gouvernement écossais (pour un montant équivalent à la contribution des États membres concernés), mais qu'en raison des hésitations de certains membres, l'offre a été retirée.

La Commission reconnaît que l'indépendance des CCR ne doit pas être compromise, mais que toute contribution financière supplémentaire des États membres est en principe la bienvenue. La Commission est prête à organiser une réunion avec les administrations nationales pour discuter plus avant du cas particulier du CCR des eaux occidentales septentrionales.

9. DIVERS

Les services de la Commission peuvent faire office de point central pour coordonner la planification des réunions des CCR. Une version mise à jour du calendrier des CCR est postée régulièrement sur le site web de la DG FISH.

Miriam García Ferrer

**LISTE DES PARTICIPANTS À LA RÉUNION DE COORDINATION AVEC LES
CCR
Bruxelles, le 22 MARS 2006**

Organisation	Nom
CCR de la mer du Nord	
	M. Hugo ANDERSSON – Président
	Mme Ann BELL - Secrétariat
	Mme Christine ABSIL – Vice-présidente
	M. Gerard VAN BALSFOORT – Vice-président
CCR des stocks pélagiques	
	M. Sean O'DONOGHUE – Président de GT
	M. Christian OLESEN – Président de GT
	Mme Ingvild HARKES – Secrétariat
CCR des eaux occidentales septentrionales	
	M. Sam LAMBOURN – Président
	Mme Patricia COMISKEY – Secrétariat
	Mme Dolores HANRATTY – Secrétariat
CCR de la mer Baltique	
	M. Tobias KERN-JESPERSEN – Secrétariat
Pré-CCR	
Pré-CCR de la flotte de pêche en haute mer	M. Manuel LIRIA FRANCH
Pré-CCR de la mer Méditerranée	Mme Francisca MARTINEZ
	M. Mourad KAHOUL
États membres	
Danemark	M. Jesper Wulff PEDERSEN
Allemagne	M. Wolfgang LÖHE
Espagne	M. Pedro GALACHE M. Borja VELASCO
France	M. Francis FOULON
Irlande	M. Colm HAYES
Pologne	M. RUCINSKI
Pays-Bas	M. Joost PAARDEKOPER
Royaume-Uni	M. Ben CATTERMOLE
	Mme Anna ZARADNA
	Mme Josefina BRANA

	Mme Olof WILLIAMSON
CCPA	
Président	M. Michel DION
Europêche/Cogeca	M. Guy VERNAEVE
ONG	M. Staffan DANIELSSON
ETF	Mme Livia SPERA
DG FISH	
	M. HOLMQUIST
	M. MASTRACCHIO
	M. FARNELL
	M. Poul DEGNBOL
	M. Olle HAGSTRÖM
	M. CUEFF
	M. Monique PARIAT
	M. SPAGNOLLI
	M. GARIAZZO
	M. GALLIZIOLI
	M. Peter HOPKINS
	Mme Maria Jesús RUIZ MONROY
	Miriam GARCÍA FERRER
	Mme SOKOLI